CANADA

- ELIZABETH DEUX, par la grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.
- A Nos Très-aimés et Fidèles Sénateurs du Canada et aux Membres élus pour servir à la Chambre des communes du Canada, ainsi qu'à tous les intéressés,—Salut:

PROCLAMATION

A TTENDU que Nous avons jugé à propos, sur l'avis et du consentement de Notre Conseil privé pour le Canada, de DISSOUDRE la présente législature du Canada, laquelle est prorogée jusqu'au vingt-troisième jour du mois de juin courant:

Sachez donc que, à cette fin, nous publions Notre présente proclamation royale et DISSOLVONS par les présentes ladite législature du Canada en conséquence, et les sénateurs et les membres de la Chambre des communes sont excusés de se réunir le vingt-troisième jour du mois de juin courant.

- En foi de quoi, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé Conseiller, Vincent Massey, membre de Notre Ordre des Compagnons d'honneur, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.
- EN NOTRE HÔTEL DU GOUVERNEMENT, en Notre Cité d'Ottawa, Canada, ce treizième jour de juin en l'an de grâce mil neuf cent cinquante-trois, le second de Notre Règne.

Par ordre.

Le Sous-secrétaire d'État suppléant, W. P. J. O'MEARA.

DIEU SAUVE LA REINE